



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 5 août 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

BONS COUPS DES CITOYENS

- Madame Beverley Findlay – Trinity United Church ;
 - Pour son implication communautaire, particulièrement au niveau de l'Église Unie de Danville-Asbestos, depuis plus de 30 ans;
- Rachel Crête - 10 août au Louis d'Or – 100^e anniversaire de naissance ;
- Normand Cournoyer à titre post-hum le 21 août 2014 ;
 - Pour son implication dans l'organisation du Symposium des Arts de Danville durant de nombreuses années ;

SÉANCE D'INFORMATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 142-2014 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 359 DE LA VILLE DE DANVILLE DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE A11 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE I12 ;

Explications données par la directrice générale relativement à la modification du règlement de zonage 359. Les citoyens sont invités à poser des questions sur cette modification. Les citoyens présents dans la salle n'ont aucune question. La séance d'information sur le premier projet de règlement 142-2014 modifiant le règlement de zonage 359 de la ville de Danville de façon à agrandir la zone A11 au détriment de la zone I12 est donc close.

ADMINISTRATION

279-2014- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour tel que présenté soit adopté, tout en considérant un varia ouvert.

280-2014- Adoption des procès-verbaux des 8 et 21 juillet 2014 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que les procès-verbaux des 8 et 21 juillet 2014 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

281-2014-Liste des comptes à payer ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans la liste des comptes à payer et que soit procédé au paiement de ces comptes, lesquels totalisent la somme de 193 400,81\$

282-2014-Registre des chèques émis

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans le registre des chèques émis, lesquels totalisent la somme de 144 811,13\$.

283-2014-Autorisation de signature de l'acte d'achat du lot parti 20B-2 du rang 7 du Canton de Sipton ;

ATTENDU QUE l'achat vise une parcelle de terrain qui constitue une prolongation du chemin public du Mont Scotch Hill ;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 1,00\$;

ATTENDU QUE le chemin du mont Scotch Hill a subi divers travaux afin de le rendre conforme aux normes de la municipalité relatives aux chemins publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera 50% des frais d'honoraires, plus les déboursés et la TPS et TVQ relativement à la préparation de l'acte d'achat ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité que monsieur Michel Plourde, maire et madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer conjointement l'acte notarié préparé par Me Michel Drouin, notaire ayant sa place d'affaires au 601, boul. Simoneau à Asbestos.

284-2014-Libération des garanties sur le lot 18E-2 faisant maintenant partie du lot 18E-3 du Rang 5 du cadastre du Canton de Sipton ;

ATTENDU QUE la Municipalité a vendu à la Corporation de développement économique de Danville le lot Ptie 18E du rang 5 du cadastre du Canton de Sipton dans le but de permettre à la Corporation d'offrir des terrains, à prix concurrentiel, à de potentiels futurs entrepreneurs ;

ATTENDU QUE suivant cette transaction, la Corporation de développement économique de Danville a procédé au regroupement des lots 18E-2 et 18E partie afin de créer le lot 18E-3 ;

ATTENDU QUE le lot 18E-2 est actuellement grevé d'une hypothèque en faveur de la Caisse Desjardins des Métaux blancs ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville agit à titre de caution à cette dette hypothécaire publiée à Richmond sous le numéro 14 790 530 ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Danville veut vendre le lot 18E-3 ;

ATTENDU QUE pour procéder à la vente, la Ville de Danville doit, à titre de caution de la dette hypothécaire, accepter de libérer les garanties détenues sur le lot 18E-2, faisant maintenant partie du lot 18E-3 du rang 5 du cadastre du Canton de Sipton ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité QUE :

- La Municipalité accepte, à titre de caution de la dette hypothécaire publiée à Richmond sous le numéro 14 790 530, de libérer de toutes les garanties le lot 18E-2, faisant maintenant partie du lot 18E-3 du rang 5 du cadastre du Canton de Sipton.
- La directrice générale et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis et à faire toutes déclarations nécessaires à la réalisation de cette levée de garantie.

285-2014-Adoption du budget révisé de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE ce budget révisé prévoit une baisse de revenu de l'ordre de 5 287,00\$ et une hausse des dépenses d'entretien et de conciergerie de 3387,00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 083,00\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 7 325,00\$, soit une augmentation de 242,00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le budget révisé de l'OMH accepté par la Société d'habitation du Québec soit accepté et que la somme de 242,00\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

286-2014-Appel d'offre conciergerie :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit mandatée afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du contrat d'entretien ménager des édifices de la municipalité.

287-2014-Achat d'un nouveau projecteur :

ATTENDU QUE la Municipalité a prêté son projecteur à l'OTJ de Danville ;

ATTENDU QUE l'OTJ de Danville a été victime d'un cambriolage le 31 juillet dernier ;

ATTENDU QUE lors de ce cambriolage, les voleurs ont dérobé le projecteur que la Municipalité avait prêté à l'OTJ de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à acheter un nouveau projecteur, et ce, jusqu'à concurrence de la somme de 1000\$.

289-2014-Organisation d'une rencontre de quartier avec les citoyens du domaine Plein-air (samedi 13 septembre) :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité qu'une rencontre de quartier soit organisée avec les citoyens du domaine Plein air samedi le 13 septembre 2014 et que la directrice générale soit autorisée à débiter les démarches pour inviter les citoyens de ce secteur à cette journée, ainsi que l'ensemble des préparatifs afférents à cette rencontre.

290-2014-Autorisation pour obtenir une carte de crédit dédiée à l'achat d'essence (max. 500\$) :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents que :

- La directrice générale et secrétaire-trésorière Caroline Lalonde soit autorisée à faire une demande pour deux cartes de crédit VISA Desjardins de type « Chauffeur » pour l'achat exclusif de carburant pour un montant maximal de 500,00\$ chacune et que celle-ci soit également autorisée à demander leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement, si nécessaire ;
- Les noms embossés sur les cartes se lisent comme suit :
 - o CHEF D'ÉQUIPE 1
 - o CHEF D'ÉQUIPE 2
- La ville de Danville soit débitrice de ces cartes et qu'elle soit responsable de toute dette reliée à l'utilisation de ces cartes VISA Desjardins et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et les frais applicables ;
- La ville de Danville s'engage à ce que les cartes demandées soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit de VISA Desjardins et qu'elle soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- Le maire Michel Plourde et la directrice générale, secrétaire-trésorière Caroline Lalonde soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la limite de crédit et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

291-2014-Autorisation pour obtenir une carte de crédit au nom de Mathieu Charland, directeur des travaux publics (max. 5000\$) :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité des conseillers présents que :

- La directrice générale et secrétaire-trésorière Caroline Lalonde soit autorisée à faire une demande pour une carte de crédit VISA Desjardins au nom de monsieur Mathieu Charland pour un montant maximal de 5000\$ et que celle-ci soit également autorisée à demander son renouvellement à l'échéance et son remplacement, si nécessaire ;
- La ville de Danville soit débitrice de cette carte et qu'elle soit responsable de toute dette reliée à l'utilisation de cette carte VISA Desjardins et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et les frais applicables ;
- La ville de Danville s'engage à ce que la carte demandée soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit de VISA Desjardins et qu'elle soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- Le maire Michel Plourde et la directrice générale, secrétaire-trésorière Caroline Lalonde soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la Carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette Carte ;

292-2014-Résolution pour les autorisations de signature des chèques de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité :

- QUE monsieur Michel Plourde, maire et madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la Ville de Danville, faisant foi des redevances municipales (LCV art. 100.1) ;
- QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville ;
- QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que madame Francine Labelle Girard, conseillère au siège #1, et madame Caroline Lalonde, directrice-générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville (LCV art. 57, 100.1) ;
- QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 5 août 2014, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

293-2014-Prix À Part Entière – Soumission d'un dossier de candidature – Défi Handicap des Sources ;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec a lancé l'appel de candidatures à sa quatrième édition du prix « À part entière », le 2 juin dernier ;

ATTENDU QUE ce prix est décerné tous les deux ans et qu'il rend hommage aux personnes et aux organisations dont les réalisations contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées ;

ATTENDU QU'au Québec, on estime qu'un peu plus de 10% de la population de 15 à 64 ans a une incapacité modérée ou grave ;

ATTENDU QUE la MRC des Sources a un organisme sur son territoire qui œuvre auprès des personnes vivant avec un handicap et leurs proches, soit *Défi handicap des Sources* ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité qu'un comité constitué de la directrice générale et de monsieur Patrick Dubois soit mis sur pied afin de compléter et de soumettre la candidature de l'organisme *Défi handicap des Sources* pour le prix « À part entière ».

294-2014-Subvention pour l'Association de soccer Danville-Asbestos – 111 jeunes de Danville inscrits au soccer ;

ATTENDU QUE la Municipalité octroie à l'Association de soccer Danville-Asbestos une subvention pour chaque joueur inscrit au soccer, et ce, depuis de nombreuses années ;

ATTENDU QUE cette subvention sert à contrôler le coût de l'inscription pour chaque joueur ;

ATTENDU QUE l'aide financière octroyée par la Ville de Danville s'élève à 40\$ par joueur ;

ATTENDU QUE pour la saison 2014, il y a 111 inscriptions de joueurs issus de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi à l'Association de soccer Danville-Asbestos une subvention de 40\$ pour chacun des 111 joueurs de Danville, laquelle subvention totalise la somme de 4 440,00\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Guy Champoux : Il veut savoir si les employés municipaux rapportent à la direction l'état de certains chemins sur le territoire de la Municipalité. Il est insatisfait de l'état de la rue Ferland et il indique qu'il a signalé aux employés municipaux l'état de la chaussée au printemps et que celle-ci n'est toujours pas réparée. Il désire donc que la Municipalité procède à la réparation d'un nid de poule sur cette rue puisqu'un enfant a chuté à vélo dans ce nid de poule la semaine dernière. Le maire lui répond que les employés rapportent régulièrement certaines situations anormales ou des bris sur nos infrastructures. Cependant, tout ne peut être réparé en même temps. Le directeur des travaux publics ira constater la situation et fera un suivi avec monsieur Champoux.

Monsieur Bernard Laroche :

Spécification au niveau du lot 20-B-2. Veut que soit bien spécifié le mot « parti » dans l'acte, car il est propriétaire du lot 20-B dans le secteur du chemin du Mont Scotch.

Monsieur Claude Allison :

Premier dossier : Pont du chemin Craig. Monsieur Gilles Bourque lui a confirmé que les travaux débuteraient sous peu et que les appels d'offres sont lancés. La directrice générale confirme le tout, car la Municipalité a également reçu les mêmes informations.

Deuxième dossier : Il demande la démission du préventionniste de la ville de Danville. Indique que le préventionniste est hautement incompetent et qu'il fait des abus de pouvoir. Il parle de son cas personnel relativement au classement de dangerosité de ses entrepôts. Il a d'abord été classé F1 – entrepôt à haut risque pour ensuite être reclassé F3 – entrepôt à faible risque. Le préventionniste a arrêté les travaux de construction de ses entrepôts suite au premier classement. Monsieur Allison indique qu'il a écrit une lettre de plainte au directeur du service incendie afin de lui demander que le préventionniste démissionne et il indique qu'il n'a pas eu de suivi de ce dossier. La directrice générale répond à monsieur Allison que le préventionniste était en vacances au cours des dernières semaines et que la situation allait être discutée sous peu et qu'il avait été avisé de cette situation. Monsieur Allison affirme que plus jamais le service incendie et le préventionniste ne viendront plus sur ses terrains. Parle de régime de terreur. Indique que le directeur du service incendie a pris de mauvaises décisions en embauchant le préventionniste et en lui accordant des pouvoirs dont il abuse. Est aussi d'avis que le directeur du service incendie abuse de ses pouvoirs. Monsieur Claude Allison demande à ce que tout ce qu'il a dit ce soir soit consigné au procès-verbal.

Monsieur le maire répond à monsieur Allison que c'est son droit de venir s'exprimer et de donner son opinion. Cependant, ce n'est pas l'endroit pour faire le procès d'un employé. Monsieur Allison demande à ce que le directeur incendie soit également rencontré. Il fait remarquer que le directeur incendie n'est pas présent à la séance du conseil alors qu'habituellement il est présent. Il affirme que c'est parce que le directeur a peur de répondre à ses questions. Monsieur Allison demande des excuses officielles de la part du préventionniste. Le maire indique que ce n'est pas le but du conseil d'empêcher le développement économique, mais qu'il y a certaines règles à respecter.

Le maire clôt la discussion à ce stade-ci afin d'avancer les points à l'ordre du jour. D'autres séances de questions sont prévues plus tard dans la soirée.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

295-2014-Programme de subvention pour la rénovation des bâtiments assujettis au PIIA ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire encourager la revitalisation des façades et galeries des bâtiments visés par les critères et objectifs du règlement numéro 488 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE l'objectif général du présent programme est d'établir un système d'aide financière à la revitalisation des façades des bâtiments assujettis au PIIA et plus particulièrement afin d'améliorer : la qualité du cadre bâti, l'aspect visuel général, le cachet patrimonial, mais aussi de créer un sentiment de fierté chez les citoyens ;

ATTENDU QU'à cette fin, la municipalité a mis sur pied un fonds de 5 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité :

QUE le programme s'applique aux bâtiments visés par le PIIA dont l'usage est résidentiel, commercial ou mixte et dont la façade principale est située sur les rues Water, Daniel-Johnson, du Carmel, Crown, Grove, Dufferin, Prince Albert et Dépôt ;

QUE les travaux de rénovation ou de restauration admissibles à la subvention doivent remplir les conditions suivantes :

- Tous les travaux de rénovation ou de restauration extérieurs doivent être exécutés sur la façade principale du bâtiment ou sur une façade latérale donnant sur une rue ;
- Les travaux de rénovation ou de restauration assujettis au PIIA doivent être approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme et par le Conseil de Ville ;
- Une demande de subvention doit avoir été effectuée avant le début des travaux sur le bâtiment, sur le formulaire prévu à cette fin et déposé au Service d'urbanisme de la municipalité, sauf pour l'année 2014 où les travaux seront admissibles pourvu que le permis octroyé l'ait été en 2014 ;
- Toutes les étapes du processus de rénovation et/ou de restauration doivent avoir été réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2014 ;
- Les travaux peuvent viser l'amélioration de l'extérieur du bâtiment principal existant, notamment : le revêtement extérieur, la toiture, les portes et fenêtres, la galerie, le balcon, la corniche, des vitrines et autres éléments ayant un aspect décoratif, ainsi que le ravalement des façades ;
- Les travaux peuvent viser l'amélioration de la décoration ou l'affichage extérieur du bâtiment ou sur un poteau, visant la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment ;

QUE la demande de subvention doit contenir les documents et informations suivantes :

- Le formulaire de demande fourni par la municipalité dûment complété ;
- Une lettre de présentation décrivant clairement les travaux projetés ;
- Deux (2) copies des plans et esquisse ;
- Au moins deux (2) soumissions ventilées poste par poste portant sur les travaux à être exécutés ;
- Tout autre document que le directeur du Service d'urbanisme jugera nécessaire à l'analyse de la demande ;

QUE l'aide octroyée par la municipalité est d'un maximum de 500\$ par bâtiment ;

QUE le coût minimal des travaux doit s'élever à 3 000\$ afin d'être admissible à la subvention ;

QUE le programme d'aide de la municipalité se terminera au moment de l'épuisement du fonds de 5 000\$ prévus, à moins que ce dernier ne soit renouvelé l'année suivante ;

296-2014-Bistro du Carré –Plainte pour le bruit et nouvelles conditions pour la terrasse;

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée du 4 mars 2014, la Municipalité a délivré un permis conditionnel au Bistro du Coin pour l'installation d'une terrasse extérieure pour la saison estivale 2014 ;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville a reçu de nombreuses plaintes concernant le bruit émanant de la terrasse du Bistro du Coin depuis le début de la saison estivale ;

ATTENDU QUE le Bistro du Coin a déjà reçu deux lettres de la part de la Municipalité relativement à cette situation depuis le début de la saison estivale et que dans la dernière, la Municipalité leur demandait de garder les fenêtres et les portes fermées en tout temps afin de limiter le bruit ambiant ;

ATTENDU QUE suivant ces avertissements, le Bistro du Coin n'a pris aucune mesure afin de limiter les inconvénients pour les habitants du secteur et que la Municipalité continue de recevoir des plaintes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité des conseillers présents, QUE :

- La terrasse du bar est fermée à compter de 20h00 ;
- La porte de garage donnant sur la terrasse est fermée à compter de 20h00 ;
- Les haut-parleurs situés à l'extérieur de l'immeuble sont retirés immédiatement ;
- La terrasse devra cesser d'opérer le dimanche 14 septembre et être démantelée au plus tard le 16 septembre 2014 ;
- Afficher les règlements aux clients et leur rappeler la fragilité du permis accordé par la Municipalité pour la terrasse ;
- Contrôler l'accès à la porte de sortie de secours qui devrait être fermée en tout temps, sauf en cas d'évacuation d'urgence ;
- Obligation de faire le ménage des bouteilles vides et/ou cassées, des mégots de cigarettes et d'autres déchets adjacents au bar et à la terrasse ;
- La ville se réserve le droit de retirer le permis de la terrasse, sur préavis de 3 jours, si les conditions ci-haut énoncées ne sont pas respectées, et ce, à tout moment ;
- Le conseil de ville délègue à la directrice générale et au maire le pouvoir de demander la fermeture immédiate de la terrasse ;

- L'émission d'un permis pour la saison 2015 est conditionnel au respect de ses conditions pour la fin de la saison 2014 ;

297-2014-Country Rose – Plainte pour le bruit;

ATTENDU QU'au cours de la première semaine du mois d'août, la municipalité a reçu une plainte relativement au bruit excessif sur la terrasse du bar Le Country Rose ;

ATTENDU QUE Le Country Rose a demandé à la municipalité une autorisation pour l'ouverture de sa terrasse ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas d'autorisation spécifique à donner pour l'installation d'une terrasse puisque celle-ci se trouve exclusivement sur la propriété du bar ;

ATTENDU QUE suivant la demande du Country Rose, la Municipalité avait cependant exprimé son désir que son règlement sur les nuisances soit respecté, notamment quant au niveau de bruit constaté sur la terrasse passé 23h00 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité qu'une lettre de courtoisie soit envoyée à la gérante du Country Rose, madame Mireille Bergeron afin de lui demander de respecter les dispositions du règlement sur les nuisances de la Municipalité.

298-2014-Adoption d'une résolution autorisant la fermeture de l'ancienne emprise de l'ancienne route 116 près du chemin de la Vallée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'emprise excédentaire de l'ancienne route 116 près du chemin de la Vallée, soit les parcelles 26, 27, 28, 29 et 30 et montrées au plan 622-87-F0-092, feuillet 2C en date du 5 décembre 2011 (Annexe A), dont une partie n'est plus utilisée comme chemin public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut fermer et abolir comme chemin municipal une emprise devenue excédentaire qui est désormais sous sa juridiction en vertu de la *Loi sur la Voirie*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à la fermeture et à l'abolition de l'emprise de l'ancienne route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PATRICK DUBOIS, SECONDÉ PAR MONSIEUR PATRICK SATRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Danville procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public de l'emprise excédentaire de l'ancienne route 116, tel qu'illustré par le plan joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

QUE la Municipalité de Danville reconnaît, par la présente, que l'assiette de l'ancienne route 116, montrée à l'originnaire au plan joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, n'est plus affectée à l'utilité publique.

QUE la Municipalité de Danville réaffecte par la présente l'assiette de cet ancien chemin dans sa réserve foncière.

QUE le conseil pourra céder cette assiette, en tout ou en partie, selon la méthode et aux conditions qu'il juge appropriées.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

299-2014-Installation d'un puisard sur le chemin du filtre – Demande de M. Normand Chenail ;

ATTENDU QUE monsieur Normand Chenail, résidant de la rue du Filtre, demande à la municipalité d'installer un puisard afin de contrôler l'écoulement de l'eau sur la rue du Filtre ;

ATTENDU QUE le chemin du filtre n'est pas un chemin public et que la municipalité ne possède qu'un droit de passage afin de se rendre à son usine d'épuration ;

ATTENDU QUE les travaux publics ont proposé une série de mesures à monsieur Chenail afin de contrôler le problème d'écoulement des eaux, mais que ce dernier juge ses mesures inappropriées ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas prévu l'achat et l'installation d'un puisard pour le chemin du filtre cette année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le directeur des travaux publics fasse un inventaire de toutes les solutions possibles pour résoudre le problème allégué d'écoulement des eaux de ruissellement en fonction du budget que la municipalité possède pour régler cette problématique et que cette liste soit ensuite soumise à monsieur Chenail.

300-2014-Travaux de voirie sur le chemin Pratte :

ATTENDU QUE les citoyens du chemin Pratte ont fait parvenir une pétition à la municipalité afin que cette dernière effectue des travaux d'entretien sur le chemin Pratte ;

ATTENDU QU'une évaluation de l'état du chemin Pratte a été effectuée par le service de voirie et le service incendie ;

ATTENDU QUE suivant cette inspection, des travaux sont nécessaires sur ce chemin ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité qu'un échéancier des travaux à être effectués soit confectionné par le directeur des travaux publics et que cet échéancier soit transmis aux résidents du secteur afin de les informer des travaux à venir.

Demande de monsieur André Parenteau pour l'installation d'une nouvelle borne sur son terrain au 135, chemin de la Vallée ;

La municipalité doit vérifier si le poteau arraché au coin du terrain de monsieur Parenteau était une borne ou bien un poteau de piquetage avant de procéder à l'attribution d'un mandat pour la réinstallation dudit poteau.

301-2014-Installation de lampadaires pour 2014 :

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'installation de 5 lampadaires chaque année ;

ATTENDU QUE considérant la nature d'un des endroits problématiques soulevés par les citoyens, la municipalité procédera à l'installation de 6 lampadaires cette année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que les endroits où de nouveaux lampadaires seront installés cette année sont les suivants :

- a. Au coin des rues Quatre-vents et des Sources ;
- b. Au coin des rues Hémond et Maple Grove ;
- c. Dans la courbe face au garage municipal (rétrécissement de la 255) (2 nouveaux poteaux et deux lampadaires) ;
- d. Au coin des rues Nicolet Falls et Craig (nouveau poteau et lampadaire) ;
- e. Dans le domaine Plein-air face au parc municipal ;

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Stéphanie Gagnon : Elle mentionne qu'elle est très satisfaite du service de camp de jour offert par l'école ADS à l'été 2014. C'est vraiment un plus pour la région. Très heureuse que les enfants de Danville puissent avoir accès à cette ressource cet été et espèrent que l'expérience sera répétée l'an prochain.

Monsieur Guy Champoux : Demande où en est rendue la question de l'installation de caméras au Carré ? Le maire répond que lors de la dernière séance, monsieur Sylvio Boisvert était venu reparler de ce point et que le conseil lui avait répondu que même si la municipalité procédait à l'installation de caméras de sécurité, cela n'empêcherait pas nécessairement le vandalisme et qu'il y avait aussi beaucoup de vandalisme ailleurs sur le territoire de la municipalité et qu'on ne pouvait installer des caméras partout. Monsieur Patrick Dubois donne également des explications supplémentaires relativement au refus de la municipalité de procéder à une telle installation, notamment suivant la rencontre qu'il a eue au comité de sécurité publique de la MRC des Sources où la question a été abordée. Les policiers sont d'avis que l'installation de caméras n'est pas la meilleure mesure à prendre pour limiter le vandalisme dans la municipalité.

Monsieur Gaétan Allison : retour sur altercation du 13 décembre avec monsieur Roy relativement à un coup donné sur son véhicule pour le faire arrêter près du site d'une intervention. La directrice générale indique à monsieur Allison que suivant la plainte qu'il avait déposée en janvier 2014, il y avait eu une rencontre avec le directeur incendie avec le maire relativement à cette situation pour élucider les événements et que suivant cette rencontre, le dossier avait été classé.

Monsieur Claude Allison : soutien les propos de monsieur Gaétan Allison relativement au tempérament un peu chaud de monsieur Roy. N'approuve pas le fait que monsieur Roy ne soit pas présent ce soir. Indique

également que monsieur Roy est allé dans l'immeuble à logement de monsieur Laroche sans avis et sans autorisation. Il aurait aimé que le service incendie s'annonce avant d'aller inspecter les détecteurs de fumée dans l'immeuble. Il indique que ces actes ne donnent pas une belle image du village de Danville et qu'il veut que le conseil remédie à cette situation.

Monsieur Parenteau : soutient également que monsieur Roy a pété sa coche contre lui pour des prises de photos sur les lieux d'une intervention incendie.

Monsieur Gilles Marcotte : Il nous indique que le préventionniste est en conflit à Racine relativement à un dossier concernant Poste Canada. Monsieur Marcotte refuse de donner plus d'information et nous dit que nous n'avons qu'à appeler pour avoir plus d'information.

Monsieur Guy Champoux : Il dit qu'il a été témoin du coup sur véhicule lors de l'altercation avec monsieur Gaétan Allison. Indique que la situation a été mal gérée ce soir-là. Demande des excuses de la part de monsieur Roy.

Madame Stéphanie Gagnon : Elle est d'avis que dans d'autres domaines, il y aurait congédiement. Exemple : domaine de l'éducation.

Monsieur le maire demande à ce que les discussions soient clôturées relativement au dossier du service incendie et du préventionniste. Il indique que la municipalité effectuera un suivi relativement aux insatisfactions qui ont été entendues ce soir, mais qu'à ce stade-ci, aucune décision ne sera prise avant que les gens concernés ne soient rencontrés.

Monsieur Gaétan Allison : Il veut ajouter que ce n'est pas seulement monsieur Roy qui a perdu les pédales le soir du 12 décembre 2013, mais qu'un autre pompier a aussi frappé à coup de pied dans son véhicule.

Monsieur Bernard Laroche : Il a des questions concernant la réforme cadastrale. Il indique que suivant les conclusions de l'arpenteur en charge de la rénovation, il serait propriétaire de 7 à 8 acres de terrains supplémentaires, dont le fond de la rivière Landry. Il veut savoir quel impact ça aura sur les taxes qu'il doit payer et il veut savoir s'il peut contester tout ça. Le maire lui répond que la municipalité n'a rien à voir avec la rénovation cadastrale et il invite monsieur Laroche à contacter l'arpenteur responsable du dossier pour avoir plus d'information.

DEMANDES DIVERSES

302-2014-Fête au Village - Permis pour Grand Bazard – artisans qui proviennent de l'extérieur de Danville et Demande d'assistance technique ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que les organismes figurant sur une liste remise par les Chevaliers de Colomb à la municipalité relativement au Grand Bazard qui sera organisé dans le cadre de la Fête au Village pourront bénéficier d'un permis à titre gratuit pour la durée de l'évènement.

303-2014-Carrefour Jeunesse emploi – Demande de soutien financier – 500,00\$;

ATTENDU QUE le programme « Place aux jeunes » entreprend sa 21^e année dans la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE le programme « Place aux jeunes » organise des activités qui sont réalisées dans le but de faire connaître les opportunités de la MRC des Sources aux jeunes d'ici et d'ailleurs et d'ainsi bien positionner la MRC des Sources auprès de la jeunesse en assurant une visibilité continue des emplois et des occasions d'affaires de la MRC ;

ATTENDU QUE les activités de promotion de ce genre sont essentielles pour attirer de la relève dans la MRC des Sources ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'accorder une aide financière de 500\$ au Carrefour jeunesse emploi pour son programme « Place aux jeunes ».

Commandite Tournoi de Golf coopératif du Camp musical d'Asbestos ;

Considérant que cette contribution financière n'est pas budgétée, la municipalité ne pourra commanditer l'évènement cette année.

304-2014-Demande d'appui au Mouvement Pro Chrysolite Québécois ;

ATTENDU QUE la présence d'amiante dans la région de la MRC des Sources est incontournable compte tenu de la géologie de la région et de l'exploitation de la chrysolite durant une période de 130 ans, et ce, jusqu'à la fermeture de la mine en 2011 ;

ATTENDU QUE la disponibilité de plusieurs centaines de millions de tonnes de résidus miniers constitue une ressource à valoriser plutôt qu'un handicap pour la région de la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE nous constatons que des normes extrêmement élevées dans le traitement de ces débris miniers ont été mises en place et cela occasionne des coûts importants pour les municipalités dans l'aménagement de nos infrastructures publiques ou privées ;

ATTENDU QUE nous sommes d'avis que des normes de sécurité raisonnables devraient s'appliquer lors de la réalisation de tels travaux pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de la population ;

ATTENDU QU'un allègement dans l'application des règlements de la part des agences comme la CSST et la Santé Publique aiderait grandement de petites municipalités telles que celles de la MRC des Sources à effectuer des travaux d'entretien ou de réfection sur leurs infrastructures ou encore à revitaliser leur économie en développant le potentiel économique des résidus miniers présents sur le territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité accorde son appui au Mouvement Pro Chrysolite Québécois dans le but de rétablir un contexte favorable à l'investissement privé et au développement économique de nos régions et qu'une copie de cette résolution leur soit transmise en signe de l'appui de la Municipalité de Danville au Mouvement.

305-2014-Demande d'autorisation pour l'Opération Coup de Cœur du Centre d'action bénévole des Sources – 17 octobre 2014 à compter de 6h au coin Grove et Water ;

ATTENDU QUE le Centre d'Action bénévole des Sources organise depuis quelques années l'Opération Cour de Cœur qui a pour objectif d'amasser des fonds pour le centre d'Action bénévole ;

ATTENDU QUE cette année, l'activité aura lieu le 17 octobre 2014 à compter de 6h au coin des rues Grove et Water ;

ATTENDU QUE cette activité se déroule depuis de nombreuses années à cet endroit et que cela sans heurts ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Municipalité autorise le Centre d'Action bénévole des Sources à tenir son opération coup de cœur le 17 octobre 2014 et a sollicité les automobilistes pour la cueillette de dons.

306-2014-Retour sur la demande du CPE Les Petits Soleils pour remboursement d'une partie de la facture de l'étude de faisabilité à Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE le CPE Les Petits Soleils a effectué une étude de faisabilité afin de déterminer si le centre Mgr Thibault pourrait constituer un site pour la relocalisation du CPE ;

ATTENDU QUE lors de cette étude, le bureau d'architecte Bourassa Maillé a pris l'ensemble des mesures des locaux du centre Mgr Thibault de façon à ce que la municipalité possède maintenant des plans exacts et à jour de l'ensemble des locaux du centre ;

ATTENDU QUE le CPE Les Petits Soleils demande à la municipalité d'assumer 50% des coûts de la facture pour l'étude de faisabilité réalisée ; soit la somme de 834,39\$;

PAR CONSÉQUENT, considérant que la municipalité bénéficie des plans réalisés lors de cette étude, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité procède au paiement remboursement de la moitié de la facture de Bourassa Maillé et qu'un chèque de 834,39\$ soit envoyé au CPE Les Petits Soleils.

307-2014-Autorisation demandée par monsieur Hertel Boisvert pour exposer la cruche de la Danville-Asbestos Slate Co 1896 lors de l'exposition de photos anciennes du week-end du Symposium des Arts de Danville ;

ATTENDU QU'en 2002, le conseil de ville de Danville-Vermont a remis au représentant du Symposium des arts de Danville une cruche d'eau de la Danville-Asbestos Slate Company - 1896 ;

ATTENDU QUE cette cruche est actuellement en possession de la municipalité de Danville ;

ATTENDU QUE monsieur Hertel Boisvert aimerait emprunter cette cruche afin de l'exposer lors du week-end du Symposium des arts à l'exposition des photos anciennes qui aura lieu dans l'édifice d'Hélène Dupont ;

ATTENDU QUE monsieur Hertel Boisvert s'engage à assurer la surveillance de la cruche durant toute la fin de semaine ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'autoriser monsieur Hertel Boisvert à emprunter la cruche de la Danville-Asbestos Slate Co. 1896, afin de l'exposer dans le cadre de l'exposition de photos anciennes de Danville qui aura lieu dans l'édifice Dupont.

VARIA

308-2014-Prolongation du mandat de promaire :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le mandat de promaire accordé à monsieur Jean-Guy Dionne soit prolongé jusqu'en février 2015 et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Sources.

309-2014-Organisation d'un évènement honorifique à l'automne 2014 :

ATTENDU QUE le maire de Danville, monsieur Michel Plourde, aimerait organiser une soirée hommages pour les grands citoyens de Danville cet automne ;

ATTENDU QUE monsieur Plourde demande au Conseil de ville d'approuver l'organisation de cet évènement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'une soirée honorifique sera organisée à l'automne 2014 et que la municipalité assumera la charge de l'organisation de cette soirée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Bernard Laroche : Il fait une plaisanterie relativement à la présence de témoin de Jéhova sur le territoire. Analogie avec les visites du préventionniste.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Monsieur Stéphane Roy : Il a assisté à diverses rencontres relatives au renouvellement du contrat de collecte des matières résiduelles de la municipalité. Au niveau de la Corporation de développement économique de Danville, il y a eu des discussions avec monsieur Érick Dupuis pour l'acquisition d'un terrain aux abords de la route 116. Finalement, il a également effectué une visite de voirie avec le directeur des travaux publics et il a assisté à la fête des employés municipaux le 2 août dernier.

Monsieur Jean-Guy Dionne : De son côté, ça a été plus tranquille puisqu'il était en vacances au cours du mois de juillet. Il a eu quelques rencontres avec madame Chantale Dallaire afin d'orchestrer la soirée hommages à monsieur Pierre Grimard qui aura lieu le 21 août 2014. Il a également assisté à une rencontre du CCU à la mi-juillet. Le 21 juillet, il y a eu une séance spéciale à laquelle il a assisté et finalement, le 22 juillet il a assisté à la rencontre avec les représentants de secteurs, rencontre qu'il a organisée avec le maire.

Monsieur le maire : Il est allé chez le notaire afin d'officialiser certaines transactions que la municipalité a effectuées. Il a également organisé une rencontre avec le comité citoyen et effectué avec eux un suivi relativement au forum municipal. Par ailleurs, monsieur le maire souligne que la municipalité a déjà entrepris de nombreuses actions suivant le forum municipal. Le maire a également participé à une visite afin de déterminer les travaux de voirie nécessaire sur le chemin Pratte. Il s'excuse également auprès des citoyens pour le retour parfois long de ses appels. Il est peu souvent à l'hôtel de ville donc cela prend parfois quelques jours avant qu'il ne prenne ses messages. Il indique que son numéro de cellulaire est maintenant disponible via sa boîte vocale. Le maire fait également un retour sur les réponses du conseil face aux doléances des citoyens par rapport aux employés municipaux. Finalement, il invite la population à assister au souper spectacle de l'OTJ qui aura lieu le 13 août à compter de 17h au centre Mgr Thibault.

Monsieur Patrick Dubois : Il nous informe qu'au cours du dernier mois, il y a eu un incendie sur la côte St-Georges à Danville et qu'une maison abandonnée a été complètement incendiée. Il remercie la population relativement au civisme démontré sur les lieux de l'incendie et au respect des limites du lieu d'intervention définie par les pompiers de Danville. Monsieur Dubois nous informe également qu'il y a eu un feu de branche à la suite d'un orage sur le chemin Pré-Verts.

Monsieur Dubois a également eu une rencontre avec le comité alliance magnésium (acceptabilité sociale du projet). Il nous informe que dès septembre-octobre il y aura des actions du comité. Sur ce comité siègent 4-5 représentants de Danville malgré le fait qu'au départ le comité était fait uniquement pour les citoyens d'Asbestos. Finalement, monsieur Dubois a effectué une visite dans son secteur citoyen et le 9 août, il a assisté à l'activité de financement que la Terre à Joe a organisé afin d'amasser des fonds pour la construction d'un puits artésien sur leur terre.

Monsieur Patrick Satre : rien à signaler à l'exception que monsieur Alain Blanchet du CLD des Sources a demandé à la Corporation de développement économique de Danville de chapeauter une étude au niveau des connaissances et de l'utilisation des outils informatiques au sein de la MRC des Sources.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

311-2014 – Ajournement de l'Assemblée :

À 21h07, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit ajournée au 20 août 2014.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.